

Vendredi 26 novembre et samedi 27 novembre  
**-40% SUR  
 TOUT LE MAGASIN**

3 ADRESSES  
 DE CHAMONIX  
 A CHAMBERY

ACCUEIL / **pollution**

# Vallée de l'Arve : la pollution tue toujours autant

MIS EN LIGNE LE 24/11/2021 À 13:43 - PAR STÉPHANE GROSJEAN

Une nouvelle étude réalisée à l'échelle régionale par Santé Publique France démontre que la pollution tue toujours autant, dans la vallée de l'Arve, malgré les mesures mises en place.



LECTURE  
ZEN

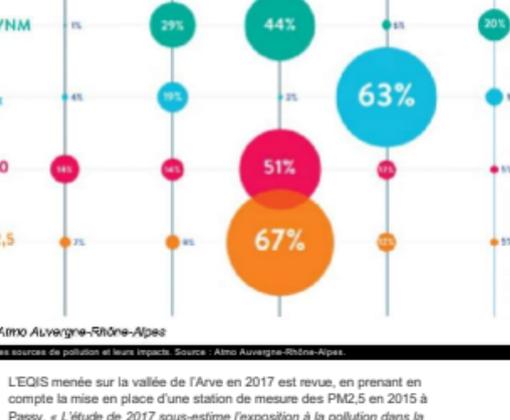
**A** lors que la vallée vient de vivre ses deux premiers épisodes de pollution atmosphérique de l'hiver, les 11 et 21 novembre, Santé Publique France vient de publier une étude innovante, permettant d'évaluer et de comparer l'impact sanitaire de la pollution de l'air, de façon chiffrée, à l'échelle de toute la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ainsi, notre vallée, au même titre que les grandes agglomérations de Lyon et Grenoble et de la vallée du Rhône, paie le plus lourd tribut en termes de décès attribuables aux PM2,5 (particules fines) et au NO2 (dioxyde d'azote, associé au trafic routier).

**LIRE ALÈSE**  
 Vallée de l'Arve : « Il est urgent d'agir sur la pollution chronique ! »

1

## Quel est l'impact sanitaire dans la vallée de l'Arve ?

Grâce à une modélisation à plus fine échelle d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes et à un nouvel outil de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les résultats sont plus complets et plus précis qu'avec les Études quantitatives d'impact sanitaire (EQIS) précédentes.



Source : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

Les différents sources de pollution et leurs impacts. Source : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes.

L'EQIS menée sur la vallée de l'Arve en 2017 est revue, en prenant en compte la mise en place d'une station de mesure des PM2,5 en 2015 à Passy. « L'étude de 2017 sous-estime l'exposition à la pollution dans la zone centrale de la vallée », rappelle l'association Inspire qui l'avait dénoncée à l'époque.

Ainsi, malgré une baisse globale des concentrations de polluants, les résultats en termes d'impact sanitaire sont en augmentation. 93 décès, contre 85 pour l'étude de 2017, sont à déplorer dans la vallée de l'Arve en raison de la pollution chronique aux particules PM2,5. La pollution routière cause quant à elle 40 décès par an. Soit, respectivement 8,8 % et 3,8 % de la mortalité totale annuelle de ce territoire.

2

## Comment réduire durablement la pollution ?

L'étude montre que la pollution de l'air est globalement en baisse dans la région, hormis concernant l'ozone. L'impact sanitaire, lui, n'est pourtant pas en baisse. Ceci démontre une nouvelle fois qu'il est nécessaire d'avoir une connaissance plus détaillée de l'impact sur la santé des différentes sources de pollution. C'est avant tout la composition chimique des particules qui définit leur toxicité par exemple, alors que la mesure des polluants dans l'air se contente encore trop souvent de les comptabiliser toutes au même niveau (en poids).

### 2 Les polluants : impacts sur la santé

**PM** = Particules ou poussières fines en suspension

PM<sub>10</sub> PM<sub>2,5</sub> PM<sub>1</sub> **Nano particules**

**PROVENANCE**

- Transport routier
- Industrie
- Chauffage résidentiel au bois
- Agriculture
- Autres sources

**IMPACTS SUR LA SANTÉ**

- Les particules PM<sub>2,5</sub> pénètrent profondément dans les poumons.
- Les particules PM<sub>1</sub> pénètrent dans les vaisseaux sanguins.
- Les enfants et personnes âgées sont particulièrement affectés.
- Les particules des moteurs diesel classées «cancérogène certain» par l'OMS.
- Pathologies cardio-vasculaires (angine de poitrine, infarctus, troubles du rythme cardiaque).
- Pathologies pulmonaires (broncho-pneumopathie chronique obstructive, inflammations).

Source : ADEME, Santé Publique France, Ministère de l'Environnement, L'EPDM.

Santé Publique France rappelle que « ces résultats justifient la mise en place d'actions visant à réduire durablement la pollution de fond concernant toutes les sources de polluants (transports, logements, industries, agriculture...). » Des interventions qui induiront « de nombreux co-bénéfices sanitaires et sociaux, en particulier concernant les politiques visant à réduire la place de la voiture, à promouvoir les modes de transport actif et à développer un urbanisme favorable à la santé. »

## La situation plus toxique à Annecy

L'étude réalisée à Annecy en 2014 indiquait déjà un impact sanitaire extrêmement préoccupant. La nouvelle étude montre que la situation sanitaire à Annecy est plus toxique que celle de la vallée de l'Arve, que ce soit en nombre de décès ou en taux de mortalité. Ceci est dû à la présence d'une pollution chronique, moins visible et plus sournoise, qui confirme que la santé humaine est affectée par des niveaux de pollution médiocres mais quotidiens.

## Interdiction des foyers ouverts à compter du 31 décembre 2021

À partir du 31 décembre, l'utilisation des cheminées à foyers ouverts est interdite dans la vallée de l'Arve, par arrêté préfectoral. Le fonds Air Bois mis en place dans le cadre du PPA2 permet de financer jusqu'à 2 000 euros pour fermer ou remplacer sa cheminée ouverte (dans la limite de 50 % du coût total des travaux). Cette mesure doit prendre fin ce même 31 décembre 2021. Toutefois, même si cela n'a pas encore été officiel, ce fonds Air Bois pourrait être prolongé en 2022, car toutes les aides n'ont pas été octroyées.

Les cheminées à foyer ouvert représentent 12 % des appareils, mais émettent 22 % de l'ensemble des particules liées au chauffage au bois.

## mortalité annuelle due à la pollution

Territoire	Population	Nombre de décès annuels PM <sub>2,5</sub>	Nombre de décès annuels NO <sub>2</sub>
Vallée de l'Arve	155 000	93 8,8% de la mortalité totale	40 3,8% de la mortalité totale
dont Pays du Mont-Blanc	44 000	32	12
dont Arve Montagnes	46 000	26	12
dont Faucigny	27 000	15	6

## Le chauffage au bois

L'Ademe (Agence de la transition écologique) rappelle que le chauffage au bois représente le premier émetteur de particules fines dans l'Hexagone. Ainsi, les émissions du chauffage au bois représentent 27,5 % des émissions nationales de particules inférieures à un diamètre de 10 micromètres (PM10), 43,3 % des émissions de PM2,5 et 55,3 % des émissions de PM1.

Selon le ministère de la Transition écologique « deux heures de feux de cheminée sont équivalentes à 2 000 km parcourus avec un vieux diesel pour les émissions de particules fines. » Il est bon de savoir, indique l'Ademe, que « les foyers fermés et inserts d'avant 2002 émettent presque autant qu'un foyer ouvert. La problématique est la même pour les poêles. »



ACCUEIL / FAUCIGNY

## Vallée de l'Arve : « Il est urgent d'agir sur la pollution chronique ! »

MIS EN LIGNE LE 24/11/2021 À 14:15 • PAR STÉPHANE GROSJEAN

\* # S

Présidente de l'association environnementale Inspire, pleinement impliquée dans la préservation de notre environnement, Anne Lassman-Trappier se réjouit de l'étude réalisée par Santé Publique France.



Présidente de l'association environnementale Inspire, Anne Lassman-Trappier Anne Lassman-Trappier se demande s'il ne faudrait pas reprendre les actions sur le terrain.

LECTURE  
ZEN

« Cette étude est beaucoup plus fine que celles réalisées jusqu'à présent et démontre, s'il fallait encore le faire, que la précédente étude était sous-évaluée, car on ne parlait que d'un seul polluant. Là, nous voyons clairement l'impact du trafic routier qui représente 3,8 % de la mortalité dans le département. C'est la première fois que nous avons des chiffres pour la pollution routière. Quarante décès sont imputés à celle-ci dans la vallée de l'Arve ! On constate également que presque la totalité du département dépasse les normes fixées par l'OMS de 10 mg/m3 en dioxyde d'azote. Personne n'est épargné. Il faut aussi agir sur la pollution chronique. L'autre surprise, c'est qu'Annecy est plus touchée que la vallée de l'Arve. »

### Et le PPA2 dans tout ça ?

« C'est une bonne question. Depuis février 2020, nous n'arrivons plus à avoir de nouvelles de l'avancée du Plan de protection de l'atmosphère. Les associations relancent constamment le préfet, mais toujours rien. Tout avait pourtant bien commencé et là nous avons l'impression que ça fait « pschitt ». On a l'impression que le nouveau préfet (Alain Espinasse) n'a pas conscience de l'ampleur de la pollution et de l'inquiétude des habitants de la vallée de l'Arve. Nous sommes très frustrés. Un exemple, concernant le secteur industriel : on demandait d'analyser où sont concentrés les problèmes et on n'a rien. Je pense que nous allons reprendre des actions sur le terrain. »

### «Le PPA2 est un plan a minima»

Stéphane Lagarde, élu à la tête du groupe local Arve et Mont-Blanc EELV(Europe Ecologie-Les Verts) donne son opinion sur le Plan de protection de l'atmosphère (PPA2).



« Il s'agit d'un plan a minima où la volonté est plus dans l'intention que dans l'action. La réglementation n'est pas satisfaisante car les valeurs guides de mesure de pollution sont des valeurs techniques industrielles mais absolument pas sanitaires. Quant aux mesures en vigueur sur le résidentiel, l'industrie et le transport, elles ne sont pas à la hauteur des enjeux et pour ce faire il faudra prendre trois mesures concrètes : limiter la dépendance au chauffage au bois avec une meilleure utilisation de la ressource, et proposer des aides à la rénovation thermique conséquentes ; se donner les moyens de rendre le Sitom du Pays du Mont-Blanc obsolète par une politique de gratification du poids de nos ordures ménagères. À très court terme il faudra déplacer le site industriel. Enfin, faire fonctionner à la hauteur de sa capacité l'autoroute ferroviaire alpine. »